



**MISSION PERMANENTE DE MADAGASCAR AUPRES DES NATIONS UNIES
(Permanent Mission of Madagascar to the United Nations)**

N.2023-062/UNODA/Comité1540/Madagascar-PANV/2^{ème} trimestre2023

La Mission permanente de la République de Madagascar auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Comité du Conseil de sécurité créé en vertu de la résolution 1540 et, a l'honneur de solliciter une assistance technique et financière du Comité du Conseil de sécurité établi en vertu de ladite résolution pour appuyer les activités découlant du Plan d'Action National 2023-2025, en annexe, que Gouvernement malagasy entend entreprendre.

Les activités présentant le plus un caractère urgent consistent notamment en

- L'évaluation du cadre normatif national sur les armes nucléaires, biologiques et chimiques et leurs vecteurs;
- L'élaboration de la liste de contrôle national ; et
- Le renforcement des capacités des acteur nationaux sur le mécanisme de contrôle des armes nucléaires, biologiques et chimiques et leurs vecteurs.

Eu égard à la complexité et au volume de ces activités, le Gouvernement de la République de Madagascar compte sur l'appui du Comité 1540 pour l'accompagner dans leur réalisation, notamment pour le deuxième trimestre de l'année 2023.

La Mission permanente de la République de Madagascar auprès de l'Organisation des Nations Unies, tout en remerciant le Comité du Conseil de sécurité créé en vertu de la résolution 1540, saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa très haute considération.



New York, le 28 mars 2023

Comité du Conseil de sécurité créé en vertu de la résolution 1540
sc-1540-committee@un.org ; 1540experts@un.org
-NEW YORK-

PLAN D' ACTIONS NATIONAL VOLONTAIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RESOLUTION 1540 A MADAGASCAR

(2023 – 2025)

I - CONTEXTE ET JUSTIFICATION.

Madagascar est partie prenante à la Résolution 1540 des Nations Unies du 28 avril 2004 sur la non-prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques ainsi que leurs vecteurs.

Un premier rapport a été produit le 07 février 2008, retraçant les réalisations de Madagascar dans le domaine du nucléaire. Deux autres rapports supplémentaires ont été élaborés et partagés le 13 juin 2013 et le 21 octobre 2019. Un plan d'actions pour la mise en œuvre de la résolution a été élaboré au cours de l'atelier national de juin 2019. Il couvre la période 2019 – 2022 et a été approuvé le 09 décembre 2020 par le Comité 1540 du Conseil de Sécurité.

Ce plan d'actions est composé de trois axes stratégiques :

➤ un axe législatif / normatif, afin d'aligner les textes réglementaires nationaux aux traités et conventions internationaux ratifiés par Madagascar en intégrant les éléments non pris en compte par la législation malgache jusqu'ici ;

➤ un axe opérationnel / de coordination, destiné à l'élaboration d'une stratégie nationale pour la mise en œuvre de la Résolution 1540, devant aboutir à la mise en place d'une structure de coordination des opérations relatives à la mise en œuvre des actions dans les différents domaines stipulés dans la résolution, la gestion des activités d'information, d'éducation et de communication, ainsi que des partenariats stratégiques pour faciliter et accompagner les efforts du pays pour arriver à des résultats significatifs et

➤ un axe technique / de contrôle, destiné à élaborer une liste exhaustive des produits à risque et un système de contrôle pour faciliter le suivi de l'entrée et de la circulation des produits et des armes, avec un volet important de renforcement des capacités techniques et matérielles des organismes travaillant dans les domaines nucléaire, chimique et biologique.

Arrivé à l'échéance de 2022, le « comité national 1540 » mis en place à Madagascar a procédé à une revue des réalisations de ce dernier plan d'actions dont la mise en œuvre a été fortement perturbée par les différents événements survenus pendant la période, parmi lesquels la pandémie de Covid-19 qui a ralenti considérablement les possibilités d'actions dudit comité.

Ainsi, un atelier national a été organisé du 22 au 25 novembre 2022 afin de faire une revue de la situation actuelle des réalisations dans les différents axes stratégiques, d'effectuer une mise à jour du contexte de mise en œuvre et de définir un nouveau plan d'actions pour la période 2023-2025.

II - ORIENTATION GENERALE DU PLAN D' ACTIONS 2023 – 2025.

Madagascar prévoit de poursuivre l'élan entamé lors de la précédente période et orientera ses actions afin de concrétiser les actions essentielles nécessaires pour pouvoir atteindre les objectifs stratégiques ci - après :

1. L'alignement des textes réglementaires du pays aux traités et conventions internationaux ratifiés par Madagascar.

Pour honorer les obligations qui incombent à chaque pays dans la mise en œuvre de la Résolution 1540, Madagascar doit disposer de textes législatifs et réglementaires y répondant. Certes, des textes juridiques touchant certains éléments de la Résolution existent déjà mais dans l'optique de mettre en place un ordonnancement juridique cohérent et accessible en la matière, une évaluation préalable à l'élaboration et à l'adoption proprement dites des textes est indispensable. Il s'agit alors

de consigner dans le droit positif malgache, les normes et dispositifs de mise en œuvre de la Résolution 1540 du ressort de Madagascar.

Pour cela, l'activité essentielle sera l'évaluation des textes existants afin de pouvoir recommander les actions idoines soit en actualisant les textes existants, soit en élaborant de nouveaux textes réglementaires.

2. La création et l'opérationnalisation d'une unité de coordination des opérations.

L'activité principale sera la création d'un groupe restreint de coordination à travers un cadre interministériel, lequel se chargera de l'élaboration des termes de référence du Comité National pour la Résolution 1540, la mobilisation des différents acteurs et partenaires concernés, pour aboutir à la formalisation du Comité National et son opérationnalisation. Cette étape est essentielle afin de permettre au Comité National de réaliser sa mission principale de coordination des activités prévues pendant la période de l'actuel cycle.

3. Le renforcement des capacités des acteurs et partenaires concernés sur les armes de destruction massive et leurs vecteurs.

Figure parmi l'urgence dans ce domaine le renforcement de la capacité des acteurs à élaborer une liste de contrôle la plus exhaustive possible.

Ensuite, il s'agit de ce que les acteurs acquièrent la compétence pour mener à bien les contrôles sur les flux des vecteurs et les produits susceptibles de concerner les armes de destruction massive.

III - STRATEGIE D'INTERVENTION.

Le Ministère en charge de la Défense Nationale prendra le lead dans les premières actions devant aboutir à la formalisation et l'opérationnalisation du Comité National 1540. En collaboration avec les experts et spécialistes des différents domaines (législatif et technique) le Comité National élaborera le plan de mise en œuvre de la Résolution 1540. Le nouveau Comité National en place élaborera les termes de référence des différentes actions prioritaires concernant les volets normatifs / juridiques et techniques / de contrôle afin de pouvoir réaliser les différentes activités prévues.

Selon le contexte et en fonction de la technicité des actions et l'ampleur des activités, un recours à des expertises externes, tels que des appuis de la part des membres du Comité 1540 au niveau du siège des Nations Unies ou des consultants spécialisés est envisagé.

IV - RESULTATS ATTENDUS.

- Un Comité National pour la Résolution 1540 est en place et opérationnel ;
- Un plan de mise en œuvre de la Résolution 1540 est élaboré et validé pour chaque domaine (NBCV). Pour cela, que les responsables ainsi que les partenaires pour la mise en œuvre du plan d'actions soient identifiés.
- Les risques relatifs à la mise en œuvre du plan d'actions sont répertoriés et des mesures de mitigation sont proposées.

GESTION DES RISQUES

RISQUES	PROBABILITE	MITIGATION
La non-implication effective des partenaires dans la réalisation des activités	Moyenne	Nomination de points focaux par secteur pour animer les partenaires
Retard dans la validation des produits	Haute	Mise en place d'une unité chargée du lobbying auprès du Comité National
Le contexte sanitaire à Madagascar : D'éventuelles mesures sanitaires prises sur le plan national et régional pourraient impacter sur le déroulement des activités	Moyenne	Toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité et la santé des équipes et des partenaires sont prises: vaccination des membres de l'équipe, respect des mesures sanitaires, télétravail.